

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2022 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 0

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt deux, le onze avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Pascal-Henri BASSET, Christelle LEBOEUF, Marc BILLES, Karine CAROLA, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA (pouvoir à M. Christian FALZON pour les délibérations n°2022/028 et suivantes).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise CAMPREDON (pouvoir à Nathalie PIQUE), Jean-Pascal GARDELLE (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Pascale PUY (pouvoir à Liliane HOSTALLIER-SARDA), Corinne ROLLAND-MCKENZIE (pouvoir à Jean TELASCO), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Blaise FONS).

Secrétaire de séance : Karine CAROLA

Date de la convocation : 05/04/2021

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2022/017	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL	<p>► APPROUVE le compte administratif 2021 dont les résultats figurant ci-dessous sont conformes au compte de gestion 2021 établi par le Trésorier Principal de Saint Estève :</p> <p><u>Section de Fonctionnement</u> (excédent) : 576 758.80 €</p> <p><u>Section d'Investissement</u> (déficit) : 454 074.74 €</p> <p><u>Restes à réaliser – Section d'investissement</u> :</p> <p><u>Dépenses</u> : 890 727.00 €</p> <p><u>Recettes</u> : 803 431.00 €</p> <p>► RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/018	APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - EXERCICE 2021 - COMMUNE	<p>► APPROUVE ledit bilan annexé au compte administratif 2021 de la Commune – budget principal-.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/019	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE - ZAE LA BRANCA DEL MAS	<p>► APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe « La Branca del Mas » dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2021 du budget annexe établi par le Trésorier Principal de Saint Estève :</p> <p><u>Section de Fonctionnement</u></p> <p>Dépenses : 297 620.21 €</p> <p>Recettes : 322 223.06 €</p> <p>Excédent de l'exercice : 24 602.85 €</p>	Adoption à l'unanimité

		Déficit antérieur reporté : <u>720.00 €</u> Excédent de clôture : <u>23 882.85 €</u> Section d'Investissement : Dépenses : <u>203 191.72 €</u> Recettes : <u>245 752.47 €</u> Excédent de l'exercice : <u>42 560.75 €</u> Déficit antérieur reporté : - <u>150 603.98 €</u> Déficit de clôture : - <u>108 043.23 €</u>	
2022/020	APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE ZAE LA BRANCA DEL MAS	► APPROUVE ledit bilan annexé au compte administratif 2021 de la Commune – budget annexe ZAE la Branca del Mas-.	Adoption à l'unanimité
2022/021	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »	► APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement « Al Vinyer » dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2021 du budget annexe établi par le Trésorier Principal de Saint Estève ; Section de Fonctionnement Dépenses : <u>11 073.84 €</u> Recettes : <u>13 698.84 €</u> Excédent de l'exercice : <u>2 625.00 €</u> Déficit antérieur reporté : - <u>2 625.00 €</u> Excédent de clôture : - Section d'Investissement : Dépenses : <u>13 698.84 €</u> Recettes : <u>9 459.00 €</u> Déficit de l'exercice : - <u>4 239.84 €</u> Déficit antérieur reporté : - <u>9 459.00 €</u> Déficit de clôture : - <u>13 698.84 €</u>	Adoption à l'unanimité
2022/022	APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »	► APPROUVE ledit bilan annexé au compte administratif 2021 de la Commune – budget annexe lotissement Al Vinyer -.	Adoption à l'unanimité
2022/023	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2021 - COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL	AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit : ► <u>Affectation en section d'investissement au compte 1068 : 551 758.80 €</u> ► <u>Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : 25 000.00 €</u>	Adoption à l'unanimité
2022/024	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL - DRESSE PAR M. AHMED HAMIDANI, TRESORIER PRINCIPAL	► APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal de St Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	Adoption à l'unanimité
2022/025	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE « ZAE LA BRANCA DEL MAS » - DRESSE PAR M. AHMED HAMIDANI, TRESORIER PRINCIPAL	► APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du budget annexe ZAE « La Branca del Mas » dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal de St Estève, visé et certifié conforme par	Adoption à l'unanimité

		l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	
2022/026	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER » - DRESSE PAR M. AHMED HAMIDANI, TRESORIER PRINCIPAL	► APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Al Vinyer » dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal de St Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	Adoption à l'unanimité
2022/027	VOTE DES TAUX 2022 – FISCALITE DIRECTE LOCALE	► DECIDE de ne pas augmenter pour l'année 2022 les taux de la fiscalité directe locale qui sont donc de : <u>Taux de Taxe Foncière Bâti 2022</u> : 40,20 % <u>Taux de Taxe Foncière Non Bâti 2022</u> : 27,91 %	Adoption à l'unanimité
2022/028	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE -	► APPROUVE le budget primitif 2022 dont : • les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 363 910 € • les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 3 765 387 €	Adoption à l'unanimité
2022/029	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 -BUDGET ANNEXE ZAE « LA BRANCA DEL MAS »	► APPROUVE le budget primitif 2022 de la ZAE « La Branca del Mas » dont : • les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 339 234.49 € • les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 325 234.72 €	Adoption à l'unanimité
2022/030	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »	► APPROUVE le budget primitif 2022 du lotissement communal « Al Vinyer » dont : • les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 329 016 € • les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 678 206.84 €	Adoption à l'unanimité
2022/031	DENOMINATION DE VOIES - LOTISSEMENT « LES CAPRICES DE CHLOE »	► DECIDE de numéroter et dénommer ces voies « rue des Esperells » et « impasse des Cardonets »	Adoption à l'unanimité
2022/032	DENOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT « AL VINYER »	► DECIDE de numéroter et dénommer cette voie « rue del Vinyer »	Adoption à l'unanimité
2022/033	DENOMINATION DE VOIES - LOTISSEMENT « L'ACHAUT »	► DECIDE de dénommer ces voies « rue du lavoir » et « impasse de l'Eixau »	Adoption à l'unanimité
2022/034	DENOMINATION D'UNE RESIDENCE – IMPASSE DE L'EAU VIVE	► DECIDE de dénommer cette résidence « Résidence de l'eau vive »	Adoption à l'unanimité
2022/035	CONVENTIONS DE SERVITUDES ET MISE A DISPOSITION ENEDIS – ZAE LA BRANCA DEL MAS	► APPROUVE les conventions de servitudes n° PO 11205 et 11206 portants sur mise à disposition à ENEDIS d'un terrain de 25m ² accueillant un poste de transformation sur la parcelle AM191, et une convention de servitudes consenties à ENEDIS concernant les ouvrages d'alimentation électrique à la Branca del Mas ; ► AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité
2022/036	PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL-PM- ACQUISITION	► D'AUTORISER l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée à acquérir le bien situé 78 avenue du	Adoption à l'unanimité

	PARCELLES AH N° 253 ET 259 – 78 AVENUE DU CANIGOU	Canigou, cadastré section AH – N° 253 et 259 au prix de 159 500 € (dont 9 500 € de commission) ; ► D’ACCEPTER les modalités d’intervention de l’EPFL en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières y afférentes (remboursement sur 15 ans par annuités constantes, les frais de portage s’élevant actuellement à 0,50 % du capital restant dû) ; ► DE CHARGER M. le Maire de signer tous les actes et conventions nécessaires se rapportant à cette affaire.	
2022/037	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL	► MODIFIE et ARRETE le tableau des effectifs du personnel communal comme suit : Ajout des postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 1 Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives • 1 Adjoint administratif de 1ère classe • 1 Agent de maîtrise principal • 2 Adjoints techniques principaux 1ère classe Suppression d’un poste d’Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Adoption à l’unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l’objet d’un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l’objet d’un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 04/05/2022

Mis en ligne sur le site de la commune le : 04/05/2022